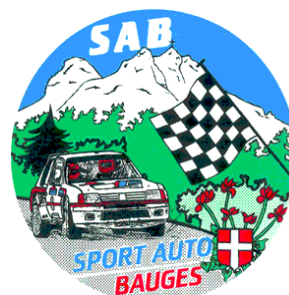


38^{ème} RALLYE REGIONAL DES BAUGES PEA

7 & 8 OCTOBRE 2023



ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE
et
le SPORT AUTO BAUGES

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Complétant le règlement standard des rallyes français

A.S.A.C. DE SAVOIE
340 Chemin des Carrières
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

PREAMBULE :

Avant tout il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route au cours des reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de sympathie manifestée par les habitants des villages traversés, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité. Merci du strict respect de ces quelques règles de vie ensemble, l'avenir des rallyes en dépend.

Les organisateurs pourront sanctionner tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Sanctions prévues par le règlement standard des rallyes 2023 :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

Les pénalités sont cumulées.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 14 Aout 2023

Ouverture des engagements : **Lundi 14 Aout 2023**

Important : Voir article 3.1.5

Clôture des engagements : Lundi 25 Septembre 2023

Parution du carnet d'itinéraire : Lundi 25 Septembre 2023

Carnet d'itinéraire disponible :

- Soit : sur internet www.sportautobauges.com ou à www.asac-savoie.fr à partir du Lundi 25 Septembre 2023
- Soit :
 - o Le dimanche 01 octobre 2023 au local du Sport Auto Bauges, Immeuble le Julioz, Lieudit « Le Pré de Foire » 73630 LE CHATELARD de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
 - o Le vendredi 06 octobre 2023 au Centre d'accueil à Aillon le Jeune Station de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Dates et heures des reconnaissances, mise à disposition du carnet d'itinéraire (road book) et vérifications administratives préliminaires :

Pièces à fournir : photocopie des licences, des permis de conduire (si pas envoyés au préalable).

- Dimanche 01 Octobre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Vendredi 06 Octobre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Vérifications administratives complémentaire

: Samedi 7 octobre 2023 de 7h30 à 11h30
Centre d'accueil Aillon le Jeune station

Vérifications techniques : Samedi 7 octobre 2023 de 7h45 à 12h00
Centre d'accueil Aillon le Jeune station

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 7 octobre 2023 à 7h45

1° réunion du collège des commissaires sportifs : Samedi 7 octobre 2023 à 10h30
Centre d'accueil Aillon le Jeune station

Publication des équipages admis au départ Samedi 7 octobre 2023 à 13h10
Centre d'accueil Aillon le Jeune station

Publication des heures et ordres de départ Samedi 7 octobre 2023 à 13h10
Centre d'accueil Aillon le Jeune station

Départ de la 1^{ère} étape Station d'Aillon Le Jeune : Samedi 7 octobre 2023, 1^o voiture à 13h40 (1^{er} VH)

Arrivée de la 1^{ère} étape Station d'Aillon Le Jeune : Samedi 7 octobre 2023, 1^o voiture à 20h24 (1^{er} VH)

Publication des résultats de la 1^{ère} étape Samedi 7 octobre 2023, 30mn après l'arrivée
du dernier concurrent

Ordre de départ et heures de départ de la 2^{ème} étape : Dimanche 8 octobre 2023 à 7h45

Arrivée du rallye, station d'Aillon Le Jeune : Dimanche 8 octobre 2023, 1^{ère} voiture 14h22 (1^{er} VH)

Vérification finale :	Dimanche 8 octobre 2023, à l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 8 octobre 2023, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Dimanche 8 octobre 2023 à 17h30 sous le chapiteau du Sport Auto Bauges, Aillon le Jeune Station

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de SAVOIE en qualité d'organisateur administratif et le Sport Auto Bauges en qualité d'organisateur technique, organisent le 38^{ème} Rallye régional des Bauges.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Rhône Alpes numéro **R27** en date du 27 juillet 2023 et de la FFSA numéro **539** en date du 27 juillet 2023.

Organisateur administratif

ASAC DE SAVOIE

Secrétariat du rallye : ASAC de SAVOIE 340 chemin des Carrières 73230 SAINT ALBAN LEYSSE
Président : Michel BONFILS

Secrétariat : contact@asac-savoie.fr

Organisateur technique

SPORT AUTO BAUGES

Immeuble le Julioz, Lieudit « Le Pré de Foire », 73630 LE CHATELARD

Président : Stanislas MIGUET 06.13.36.60.05

Vice-président : Jean Michel GAREL : 06.23.95.15.55

contact@sportautobauges.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P OFFICIELS

Observateur du Comité	Mr MORANGE Robert	Licence n° 1981
Président des commissaires sportifs :	Mr SAILLET Patrick	Licence n° 5038
Membre commissaires sportifs :	Mme PASTOREK Catherine	Licence n° 15145
	Mr VIGNAND Guy	Licence n° 11206
Commissaire sportif stagiaire	Mme MORANGE Corinne	Licence n° 221524
Directeur de course :	Mr MACHETTO Mic	Licence n° 2081
Directeur de course adjoint :	Mr CADIER Denis	Licence n° 184135
	Mr GIBILY Christian	Licence n° 3302
Directeur de course stagiaire :	Mr REVEL Gilbert	Licence n° 208706
Véhicule tricolore	Mr BARRET BOIS BERTRAND Jean-François	Licence n° 2025
	Mr BELLET Franck (stagiaire)	Licence n° 43174
Véhicule autorité	Mr MIGUET Stanislas	Licence n° 26391
	Mr BONFILS Michel	Licence n° 1490
Véhicule 000	Mr ANSELMO Bastien	Licence n° 192806
Véhicule 00	Mr AUBIER Mathis	Licence n° 192805
Véhicule balai	Mr RIGAUT Claude	Licence n° 29269
Directeur délégué aux épreuves spéciales	Mr GAGNAIRE Patrick	Licence n° 3062
	Mr LUSSIANA Maxime	Licence n° 233332
Directeur adjoint aux épreuves spéciales	Mr FABRE Thierry	Licence n° 86560
	Mme VAILLANT Nathalie (stagiaire)	Licence n° 220119
Responsable commissaires techniques :	Mr RANCON Jena-marc	Licence n° 14085
Commissaires techniques :	Mr GARREAU Patrick	Licence n° 22045
	Mr SANDELION Georges	Licence n° 245840

	Mme DALPAOS Prunelle Vickie	Licence n° 233751
	Mr CASSET Bernard	Licence n° 56047
	Mr BOSSEAU Yannick	Licence N° 223616
Commissaire technique stagiaire	Mr CHALLUT Pierre	Licence N°336994
Chargé des relations concurrents :	Mr MAILLET Jean Paul	Licence n° 227350
	Mr BOUIN PHILIPPE	Licence n° 257704
	Mme MUGNIER Jocelyne	Licence n°23843
Médecin chef	Dc RIGAULT Claude	Licence n° 29269
Chargé des relations avec la presse :	Mr GAREL Jean Michel	
Juge de Faits :	Mr MOCELLIN Denis	Licence n° 3310
	Mr VAILLY Jean Philippe	Licence n° 212750
Chargé du classement	LC CHRONO	
Géolocalisation		
Responsable des commissaires	Mme MUGNIER Jocelyne	Licence n° 23843
Responsable accueil et matériel commissaires	Mr BURLERAUX Boris	Licence n° 168907

1.2P. ELIGIBILITE

Le 38^{ème} rallye des Bauges compte pour :

- la coupe de FRANCE des rallyes 2024 coefficient 2
- le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2023
- le challenge Gérard BERTRAND 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site internet www.asac-savoie.fr pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement
- De leur heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les vérifications finales seront effectuées au garage MIGUET à LESCHERAINES,

Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC

1.3.1.

Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet

<http://www.asac-savoie.fr>

Lors des vérifications ne seront demandés que les originaux des permis de conduire et des licences en cours de validité (carte d'identité et licence tuteur pour les juniors).

Le Parc à Remorques OBLIGATOIRE est situé devant le centre de vacances des Nivéoles. **Les voitures de courses devront être déchargées au parc remorque et se rendront aux vérifications techniques avec leurs numéros déjà posés.**

Identifiées avec leur numéro de course (article 4), les voitures ne pourront circuler que dans les horaires correspondants, sur les itinéraires définis en annexe entre le parc à remorques et le parc de départ (Parc fermé).

1.3.3.

Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives complémentaires.

Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de se présenter aux vérifications techniques.

Après accord des commissaires techniques, les voitures devront être placées immédiatement en parc fermé de départ.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P.

Tout le règlement et les demandes d'engagement peuvent être obtenues sur internet sur les 2 sites agréés pour le 38° Rallye Régional des Bauges :

<http://www.sportautobauges.com>

OU

<http://www.asac-savoie.fr>

Toute personne qui désire participer au 38° rallye régional des Bauges, doit adresser la demande d'engagement à l'ASAC de Savoie **DUMENT COMPLETEE et avec la copie des licences 2023 et des permis de conduire recto verso pour chaque membre de l'équipage** pour être prise en compte et accompagnée du règlement, **exclusivement par la Poste**, au plus tôt le lundi 14 Aout 2023, le cachet de la poste faisant foi, et au plus tard le lundi 25 Septembre 2023, à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Toute attestation d'engagement reçu par tous autres moyens que la poste sera refusé.

Toute attestation d'engagement postée avant le Lundi 14 aout 2023 sera refusé.

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à **165 voitures maximum.**

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 340 € + 50 € de frais de géolocalisation soit 390 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 680 € + 50€ de frais de géolocalisation soit 730 €

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des copies demandées.

La demande d'engagement devra être accompagnée de :

- La copie des deux licences 2023 (plus celle du tuteur pour les licences Junior)
- La copie des deux permis de conduire (recto verso pour les permis au format carte) ou de la carte d'identité pour les licences Junior

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement sur le parking de la station de ski MARGERIAZ. Un plan de la zone autorisée pour l'assistance sera fourni avec le road book.

4.3.1.2P.

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans Intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

4.3.1.3P La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance ne peut dépasser **30 km/h**, sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

4.3.1.4 P

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- **en outre, il est précisé que le piquetage est interdit.**

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.6. Caméra et appareils de prises de vue

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

4.7.P Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
 - 1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
 - 2^{ème} infraction : disqualification.
 -

4.9.P Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book.

La caution sera de 300.00 € uniquement par chèque à l'ordre de CHRONO CONSULT.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1.P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2.P PUBLICITE

La publicité facultative :

Pare-brise coté pilote CARREFOUR

Pare bris coté copilote RSC

La publicité collective obligatoire

Plaque minéralogique : ESPACE AUTOMOBILE

Panneau de portières : FRANCONY ; DRUMETTAZ CONTROLE TECHNIQUE ; TECHNIPARTS ; TPLM ; MARLIOZ AUTOMOBILES ; CASINO

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 38[°] rallye régional des Bauges représente un parcours de 225,80 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.800 kms.

Les épreuves spéciales sont :

JARSY – LA COMPÔTE EN BAUGES 6.200 Kms x 1

LESCHERAINES - ARITH – 5.200 Kms x 4

LE CHATELARD - AILLON LE VIEUX de 6.400 Kms x 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Reconnaissances en rallye : voir réglementation générale des rallyes pour l'année 2023. Des contrôles seront effectués par l'Organisateur. Un autocollant "Reconnaissances", avec un numéro d'ordre sera apposé à droite et en haut du pare-brise.

Les véhicules seront strictement de série. De plus, les équipements suivants sont réglementés :

- Arceaux interdits
- 2 personnes maximum autorisées dans le véhicule de reconnaissances.

Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel.

Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

Dans le but de protéger certains bas cotés fragiles, certaines cordes pourront être protégées (piquet, rubalises ou autres moyen).

6.2.5P.

Dates des reconnaissances.

Les 2 jours de reconnaissance sont les suivants :

- Dimanche 01 Octobre 2023
- Vendredi 06 Octobre 2023

Le nombre de passage est limité à 3 maximums et des contrôles seront effectués.

6.2.6P.

Heures des reconnaissances :

Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road book) et vérifications administratives préliminaires.

Pièces à fournir : photocopie des licences, des permis de conduire (si pas envoyés au préalable).

Heures de reconnaissance :

- Dimanche 01 Octobre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Vendredi 06 Octobre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Carnet d'itinéraire disponible :

- Soit : sur internet www.sportautobauges.com ou à www.asac-savoie.fr partir du Lundi 25/09/2023
- Soit :
 - o **Le 01/10/2023 au local du Sport Auto Bauges**, Immeuble le Julioz - le Pré de Foire 73630 LE CHATELARD de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
 - o **Le 06/10/2023 au Centre d'accueil à Aillon le Jeune Station** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

6.4. CIRCULATION

L'ensemble des articles conformément au règlement standard des rallyes 2023.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.5.1P.

Le chronométrage sera effectué au 1/10 de seconde

7.5.17.3P.

L'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4X4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la direction de course d'évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.17.4P.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Scratch :

Prix en chèque :

1^{er} du classement général : **600 €** 2^{ème} : **500 €** 3^{ème} : **300 €**

Par Groupes : - une coupe pour le 1er, 2ème et 3ème

Par Classes :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
de 1 à 2 partants	170 €				
de 3 à 4 partants	340 €				
de 5 à 9 partants	340 €	200 €			
de 10 à 14 partants	340 €	200 €	150 €		
+ de 15 partants	340 €	200 €	150 €	110 €	90 €
Coupe des dames					
De 1 à 3 partants	170 €				
+ de 3 partants	340 €				

- Coupes :
- une coupe pour le 1er, 2ème et 3ème du classement général.
 - une coupe pour le 1er, 2ème et 3ème de chaque classe.
 - une coupe pour tous les équipages féminins.
 - une coupe sera remise à plusieurs commissaires tirés au sort parmi ceux présents à la remise des prix.

Challenge Spectacle – ESPACE AUTOMOBILE

Ouvert à tous les concurrents. Les 3 plus beaux passages de l'E.S **n°5 dans la dernière épingle gauche avant l'arrivée** de la spéciale de LESCHERAINES – ARITH. Un jury composé de plusieurs personnes attribuera à tous les concurrents une note. Les 3 pilotes ayant obtenu le plus de points et classés à l'arrivée du rallye seront récompensés lors de la remise des prix.

Les prix sont cumulables

Les équipages absents à la remise des prix en perdront le bénéfice.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 8 Octobre 2023 à 17h30 sous le chapiteau du Sport Auto Bauges à l'entrée du parc fermé.

Tout sur le 38^{ème} rallye régional des Bauges sur le site internet :
www.sportautobauges.com
Ou **www.asac-savoie.fr**